

ÉDITORIAL

L'aide européenne aux séquestrés des camps de Tindouf détournée par le régime algérien et ses séides

Charles Saint-Prot
Directeur de l'OEG



Depuis le milieu des années 1970, quelques milliers de personnes vivent dans des camps au fin fond du désert algérien dans la région de Tindouf. Ces personnes qualifiées de réfugiés, mais qui ne sont que des séquestrés, sont les otages du conflit créé par le régime algérien sur le Sahara marocain. Ce sont des otages qui servent à accréditer l'idée que le groupe séparatiste du Polisario gouvernerait une population d'originaires du Sahara marocain. En droit international, les États sont responsables de tout ce qui se passe sur leur territoire, l'Algérie est donc juridiquement responsable de la situation de ces personnes. Or cette situation est lamentable.

En effet, aux violations graves des droits de l'homme s'ajoutent d'autres interdictions faites aux organismes onusiens à commencer par le HCR. Ainsi, le HCR ne peut procéder au recensement des populations. Cette interdiction s'explique pour deux raisons majeures : d'abord, l'Algérie veut gonfler les chiffres des camps de Tindouf afin d'appuyer la fiction séparatiste du Polisario. Ensuite il s'agit de priver ces personnes de papiers d'identité de façon à les conserver sous contrôle. Le régime algérien trafique les chiffres pour recevoir un important surplus d'aide humanitaire qui est détournée par les caciques du régime.

L'Algérie a imposé sans aucune justification un chiffre de 165 000. Ce chiffre a été contesté par les ONG et les pays donateurs au point de conduire l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) de l'Union européenne (qui est l'un des principaux donateurs) à faire une enquête entre 2003 et 2007. Le rapport, publié en 2007, a été étouffé jusqu'en 2014, date à laquelle la population des camps de Tindouf a été ramenée à 90 000 ; l'Algérie refusant toujours toute opération de recensement. En réalité, la population des camps de Tindouf concernée par le conflit ne devrait pas dépasser 30 000 personnes.

L'absence de recensement dans les camps de Tindouf remonte à 1975, date de l'ouverture du conflit par Alger. Cela est dû au refus obstiné de l'Algérie, malgré les sollicitations répétées du Conseil de Sécurité. On peut se demander, dans ces conditions, sur quelles bases le HCR et les autres organisations concernées – dont l'union européenne – ont pu durant les dernières décennies établir leurs plans d'assistance.

De fait, le système au profit du régime algérien mafieux de peut perdurer qu'en profitant du laxisme – voire pour certains de la complicité avec le régime algérien – dont font preuve plusieurs États membres de l'Union européenne et de l'ambiguïté de la Commission de Bruxelles. Il serait donc temps de diligenter une enquête pour faire la lumière sur le détournement des aides destinées aux camps situés dans la localité de Tindouf, en Algérie, sachant que les contribuables des nations membres de l'Union européenne n'ont pas à entretenir plus longtemps la corruption du régime algérien et de ses séides. Par ailleurs, le *Forum de soutien des autonomistes de Tindouf* (Forsatin) a révélé, fin mai 2020, que Brahim Ghali, chef du Polisario, contre lequel un mandat d'arrêt a été émis en novembre 2016 par la justice espagnole pour génocide, torture et viol, est impliqué dans le détournement de dons humanitaires espagnols destinés à la population séquestrée dans les camps de Tindouf.

Dans ces conditions, il faut se réjouir que, dans une [proposition de résolution déposée début juillet 2020](#), des députés du parlement européen rappellent qu'un rapport de l'Office européen de lutte antifraude rendu public en 2014 a constaté de nombreux détournements de l'aide humanitaire octroyée par l'Union européenne au mouvement séparatiste Polisario qui est une émanation du régime algérien contre le Maroc. Ils soulignent que cette aide fait l'objet de nombreux trafics et que le régime algérien prélève une taxe tout en s'obstinant à refuser les demandes de recensement des réfugiés formulées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Les parlementaires européens demandent à l'Union européenne d'œuvrer conjointement avec l'Organisation des Nations unies pour superviser un recensement des réfugiés des camps de Tindouf. Ils demandent également à l'Union européenne d'auditer l'utilisation de l'aide humanitaire européenne au Polisario depuis 2015.

A propos du gaullisme

Dr Charles Saint-Prot



130^e anniversaire de la naissance du Général, 80^e anniversaire de l'appel du 18 juin, 50^e anniversaire de sa disparition, l'année 2020 est donc l'année de Gaulle. Mais, qu'est-ce que le gaullisme aujourd'hui ? C'est tout simplement la volonté de continuer de s'inscrire dans le cours de l'Histoire et le refus pour la France de toutes les soumissions. De Gaulle fut véritablement celui qui a su dire non au renoncement : d'abord à la défaite face à l'Allemagne et c'est le sens de l'Appel du 18 juin ; ensuite, non à la démission nationale incarnée par le régime des partis de la IV^e république ; enfin non à l'abandon de la nation face à une Europe fédérale dominée par l'Allemagne revancharde et la commission apatride de Bruxelles.

Le gaullisme c'est la France libre, c'est le refus de toute soumission. C'est Vercingétorix tentant d'organiser la résistance nationale face à l'envahisseur ; c'est Philippe le Bel refusant les diktats du Pape ; c'est Jeanne d'Arc accrochée à une certaine idée de la France et le triomphe nécessaire de la monarchie nationale ; c'est les rois qui ont fait la France ; c'est l'héroïsme des poilus de 14-18...

Il faut donc être clair, on ne peut se prétendre gaulliste si l'on est européiste. La trahison est de la même nature que ceux qui ont choisi Pétain – voire l'Allemagne –, puis de se soumettre aux Etats-Unis, avant de devenir européistes. C'est pourquoi, l'antigaullisme présente la particularité véritablement malsaine de rassembler ceux qui, à un moment ou un autre – parfois à tous les moments –, ont désespéré de l'avenir de la France. L'antigaullisme c'est aujourd'hui l'intention perverse de placer sur la porte de la Maison France un écriteau portant pour inscription « *En liquidation pour cause de rupture avec l'Histoire. S'adresser à la maison Europe allemande* ».

La France donc. Dans toute grande politique, il y a une philosophie de la vie. Le socle du gaullisme est le lien entre l'indépendance de la nation et la souveraineté de l'État, d'une part, et la dignité de l'homme, d'autre part. Renouant avec la politique capétienne, le gaullisme c'est le sens du bien commun national. Une société qui perd le sens de ce bien commun est une société condamnée. Dans son *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Thucydide explique le déclin d'Athènes et ses revers après la mort de Périclès par l'abandon de l'idée de bien commun et l'excès des calculs particuliers. Défendre le bien commun, c'est d'abord prendre la mesure du danger de l'individualisme et du communautarisme pour se référer à une conception du lien social, qui privilégie les valeurs d'unité et d'égalité face à l'exaltation de prétendus droits de prétendues communautés. Le bien commun s'oppose donc à cette sorte d'idéal postmoderne qui consiste à retrancher les individus dans de pseudos identités ethniques, religieuses, sexuelles, socioculturelles ou locales. À bien y regarder tout cela conduit au retour au tribalisme.

Depuis quelques décennies, la mode est de répéter que l'État-nation serait dépassé. Les adeptes du déterminisme économique et technique

font chorus en prétendant que la mondialisation conduirait au déclin de l'État national alors qu'ils ne font que se couler dans une certaine interprétation globalisante du phénomène de la mondialisation dont l'ultime fin est un gouvernement mondial. Les éternels factieux et frondeurs manifestent leur haine de l'État. Unis dans une même aversion, les libertaires le contestent au nom du communautarisme le plus débridé, tandis que les ultralibéraux supranationaux redoublent d'efforts pour faire sauter le verrou de l'État, afin de mieux faire sauter celui de la nation et installer des institutions supranationales.

C'est ici qu'il faut souligner le rôle irremplaçable de l'État que même Macron semble découvrir puisqu'il a envisagé de restaurer le haut-commissariat au Plan, créé en 1946 par le général de Gaulle et bêtement supprimé par Chirac en 2006. Si l'État devait abandonner ses responsabilités à la « *société civile* », à d'incertains « *corps intermédiaires* » correspondant souvent à des syndicats d'intérêts de prétendues « *élites* », et aux mystérieux réseaux supranationaux, plus personne ne défendrait les principes essentiels qui donnent la volonté de faire de grandes choses ensemble. L'État est également le garant des libertés. En France, les libertés des citoyens n'ont pu progresser contre les féodalités qu'avec l'autorité et la suprématie de la loi de l'État.

À l'opposé, l'abandon de la pleine souveraineté de l'État, de son autorité protectrice, a constamment conduit à la résurgence des immuables forces de dissolution, à l'abaissement des libertés, à l'insolente arrogance des groupes d'intérêts particuliers. Une société féodale naît précisément lorsque les petites gens ne sont plus protégées par l'État. C'est l'État – l'État seul ! – qui défend le faible, garantit la sécurité, rend la justice, redistribue les richesses, préserve les solidarités essentielles, prend en charge les services publics. C'est la loi de l'État qui fait passer de l'équité dans la vie des hommes, ce qui est, en fin de compte, le but ultime de la politique.

C'est dire combien est actuel le message de Charles de Gaulle qui fut, avec Churchill, l'un des grands du vingtième siècle. De Gaulle, Churchill... Deux nationalistes.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire

Professeur Michel RUIMY
Économiste



Jamais nous n'avions connu une crise comme celle du Covid-19. Ni 1929, ni 2008, la crise actuelle est unique ! Elle est sans équivalent car contrairement aux autres crises, elle ne vient ni de l'économie réelle, ni de la sphère financière. Les dernières grandes crises venaient de chocs endogènes (éclatement de bulles spéculatives boursière et immobilière), la crise du coronavirus vient d'un choc totalement exogène (sanitaire). Le choc économique provoqué par la pandémie transite par trois différents canaux. Le canal de l'offre, par le biais des fermetures d'usines et d'une pénurie de travailleurs qui ne se rendent plus sur leur lieu de travail. Le canal de la demande, les mesures de confinement prises dans les différents pays et la fermeture de nombreux commerces contraignant mécaniquement la consommation des ménages. Le canal de l'incertitude, qui concerne, en particulier, l'efficacité des politiques de soutien à l'activité.

Conséquences économiques de la crise sanitaire

Il était difficile d'imaginer qu'une crise de cette nature puisse avoir un impact sans précédent sur l'économie réelle. Même en temps de guerre, nous n'avons jamais connu une crise où nous avons été obligés de fermer l'économie, dans quasiment tous les pays en même temps, en quelques semaines. Selon l'Organisation mondiale de la santé, plus de 4 milliards de personnes, soit plus de la moitié de la population mondiale, ont été confinées au même moment. L'impact économique de cette crise sanitaire est donc sans précédent. Aucun pays n'échappe à une chute spectaculaire de son activité.

En France, par exemple, la perte d'activité économique a été évaluée à plus d'un tiers du produit intérieur brut (PIB) et près de 12,5 millions de travailleurs ont été placés en chômage partiel. Aux États-Unis, ce sont près de 17 millions de personnes qui ont perdu leur emploi en trois semaines (près de 10% de la population active). Là encore, du jamais vu ! À titre de comparaison, durant la récession qui a suivi la crise des *subprimes* les disparitions nettes d'emplois s'étaient élevées à environ 9 millions et le taux de chômage avait atteint un pic de 10%.

Il est encore trop tôt pour évaluer précisément l'ampleur de la récession mondiale puisque nous ne connaissons pas encore le temps que prendra le déconfinement progressif global. Mais, à ce jour, alors que les assureurs pressentent aussi une élévation du nombre des faillites, le Fonds monétaire international prévoit une contraction du PIB mondial de 5% en 2020. Des États-Unis (- 8%) à la zone euro (- 10,2%) en passant par le Royaume-Uni (- 10,2%), ces chiffres traduisent la pire récession mondiale depuis la grande dépression de 1929. L'institution évalue à plus de 12 000 milliards de dollars la perte cumulée pour l'économie mondiale pour 2020 et 2021 ! Sans compter que la crise économique risque de frapper plus durement les pays en développement, dont l'économie est fragile : des millions de personnes

pourraient perdre leurs moyens de subsistance, y compris ceux qui travaillent dans l'économie informelle. Et si les conséquences sanitaires de la crise économique étaient pires que celles du coronavirus ?

Ce qui caractérise également cette crise, ce sont la rapidité et l'ampleur des mesures prises par les banques centrales pour atténuer les effets économiques de ce drame sanitaire. Les États peuvent, en effet, compter sur le soutien quasiment inconditionnel des banques centrales. Tirant les leçons des crises précédentes, en particulier celle de 2008, Réserve fédérale américaine et Banque centrale européenne (BCE) en tête, ont été plus réactives que jamais. Cette fois, quinze jours auront suffi - du 3 au 18 mars - pour ramener l'ensemble des taux d'intérêt mondiaux à zéro et relancer les outils « *non-conventionnels* » déployés à la faveur des dernières crises, quitte à s'affranchir de certaines règles qu'elles s'étaient toujours fixées.

Désormais, la BCE s'est donné la possibilité d'intervenir quasiment sans limite pour soutenir un État en difficulté. Du côté de la *Federal Reserve*, la révolution concerne plutôt le soutien aux dettes d'entreprises. La banque centrale américaine n'a pas hésité à contourner la loi pour apporter son aide aux entreprises. Près de 2 300 milliards de dollars de nouveaux prêts qui seront ainsi accordés aux entreprises, mais aussi aux collectivités locales et aux ménages. Quelle évolution économique ?

Face à ce choc massif, les autorités publiques ont emprunté les mêmes procédures partant de l'observation, des diagnostics, de la prise en charge de cas les plus graves, du confinement... À l'arrivée, les différentiels de bilan sanitaire, économique et social tiennent principalement à l'état de préparation et d'équipement, à l'organisation et surtout à la réaction des populations au niveau individuel. Afin d'assurer au mieux le redémarrage économique, les autorités publiques ont su réagir. Leurs réponses budgétaires sont tout aussi uniques

et impressionnantes (dispositif de chômage partiel, garanties de prêts de trésorerie pour les entreprises...). Les solutions apportées sont encourageantes par leur ampleur, leur rapidité et leur coordination mondiale. D'énormes progrès ont été faits depuis 1929, époque où il n'y avait alors aucune coopération internationale, ni de politique monétaire comparable à celles d'aujourd'hui, pas de structure de refinancement international, ni d'organisme de restructuration de dette.

L'évolution à court terme de l'activité dépendra entièrement de la durée et de la sévérité du confinement des populations. Une fois qu'il sera levé, la reprise sera probablement progressive et inégale. L'action des pouvoirs publics devra évoluer, les mesures d'aide face à la pandémie cédant la place aux mesures de relance de la croissance, avec des finances publiques encore mises à l'épreuve. Dans les pays où l'épidémie est désormais sous contrôle, la surveillance de l'évolution, la prévention d'une deuxième vague et la sortie de crise économique et sociale dépendront essentiellement des comportements individuels des populations.

Le coronavirus n'est évidemment pas à l'origine de la crise mondiale. Cette pandémie n'est pas la plus grave de l'Histoire, mais elle est un révélateur de dysfonctionnements qui existaient auparavant. Ou bien les populations en ont conscience et elles pourront entreprendre un changement de comportement, ou bien elles s'y refusent et vont au-devant de difficultés autrement plus graves que l'épidémie elle-même. Certains économistes voient, dans cette crise, des opportunités de faire évoluer nos modèles de croissance et nos modes de consommation. N'oublions pas qu'après le « *traumatisme* » des deux guerres mondiales et de la crise des années 1930, un nouveau système économique s'était mis en place.

Cette crise peut être ainsi le point de départ de deux évolutions opposées. L'une, la dérive : on continue comme avant avec tout ce que cela entraîne sur la durée de risques croissants financiers, sociaux, et donc politiques. L'autre, le sursaut : sursaut national par excellence, associant État et forces vives, résolument solidaires, qui implique aussi des choix énergiques, donc des priorités. L'enjeu est donc particulièrement sérieux. Il faut y penser dès maintenant.



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique.

Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, ainsi que des correspondants sur les cinq continents.

- Directeur général : Dr Charles Saint-Prot
- Présidente déléguée : Dr Zeina el Tibi
- Direction des programmes : Professeur Christophe Boutin
- Président du Conseil scientifique : Professeur Jean-Yves de Cara
- Direction des études : Professeurs Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois
- Secrétaire général : Ronan Wanlin
- Communication : Layla Muller

Siège de l'OEG : 42 avenue Montaigne, 75008 Paris (France).

Secrétariat : du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30.

Tél : + 33 (0) 1 77 72 64 27 et 28 / Fax : + 33 (0) 1 77 72 64 29

Courriel : etudesgeo@yahoo.com

Site : etudes-geopolitiques.com

Directrice de la publication : Dr Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187

Membres du conseil scientifique de l'OEG :

Professeur Ahmed Bouachik

Professeur à l'université Mohammed V de Rabat et à l'ENA du Maroc

Professeur Christophe Boutin

Professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara

Professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt

Avocat, professeur (ém.) à la Faculté de droit Paris Descartes

Professeur Jean-Marie Heydt

Universitaire, expert au Conseil de l'Europe (Suisse)

Dr François-Bernard Huyghe

Docteur en science politique (HDR), enseignant à l'École de guerre économique

Professeur Edmond Jouve

Professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali

Professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon

Professeur agrégé des Universités à l'université de Clermont-Ferrand

Doyen Jean-François Poli

Avocat, professeur à l'université de Corse

Professeur Thierry Rambaud

Professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois

Professeur à l'université Paris Descartes

Professeur Michel Ruimy

Économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe

Dr Charles Saint-Prot

Docteur en science politique (HDR), géopolitologue

Professeur Jamal el Shalabi

Professeur agrégé en sciences politiques à l'Université Hachémite de Zarka (Jordanie)

Dr Jamal Sanad Al Suwaidi

Directeur général Emirates Center for Strategic Studies and Research (ECSSR) d'Abou Dhabi

Dr Zeina el Tibi

Docteur en droit public, essayiste

Doyen Christian Vallar

Professeur agrégé des universités, doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice

Professeur Henri Védie

Économiste, professeur émérite au Groupe HEC

